



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 8 AOÛT
2016, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE À 19H30.**

Sont présents :

Monsieur André Demers, maire
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Madame Andrée Brûlé, conseillère
Monsieur Steeve Raiche, conseiller
Monsieur Alain Désilets, conseiller
Monsieur Steve St-Laurent, conseiller

Madame Marylène Fortier, conseillère est absente

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

16-08-111 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**16-08-112 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI, 4 JUILLET 2016 À 19H30**

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 est adopté tel que rédigé.
Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre
connaissance avant l'assemblée.

**16-08-113 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE LUNDI, 13 JUILLET 2016 À 19H00**

Il est proposé par Monsieur Steve St-Laurent
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2016 est adopté tel que rédigé.
Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre
connaissance avant l'assemblée.

16-08-114: RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par Monsieur Steve St-Laurent
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

de ratifier les comptes du mois de juillet 2016 au montant de 116,677.04\$ tels que
déposés.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la municipalité possède les crédits
budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

RAPPORT DU MAIRE

Souhait de bon été pour tous.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

RAPPORT DU REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DES DÉCHETS MADAME MARYLÈNE FORTIER

Madame Marylène Fortier est absente.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ I.C.R. MONSIEUR STEEVE RAICHE

Pas de réunion pendant l'été.

LOISIRS COLLECTIFS MADAME MARYLÈNE FORTIER

Madame Marylène Fortier est absente.

16-08-115 : CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX : PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT que les articles 101 et 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* entrée en vigueur le 10 juin 2016 imposent de nouvelles obligations aux municipalités quant à la modification de leurs codes d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont jusqu'au 30 septembre 2016 pour modifier ces codes.

Monsieur Steve St-Laurent, conseiller, dépose séance tenante un projet de règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et donne avis de motion qu'il présentera à une séance subséquente un règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

16-08-116 : CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX : PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT que les articles 101 et 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* entrée en vigueur le 10 juin 2016 imposent de nouvelles obligations aux municipalités quant à la modification de leurs codes d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont jusqu'au 30 septembre 2016 pour modifier ces codes.

Madame Françoise Vigneault, conseillère, dépose séance tenante un projet de règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et donne avis de motion qu'elle présentera à une séance subséquente un règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

CORRESPONDANCE

- MTQ : Analyse de la circulation érables/bouleaux.

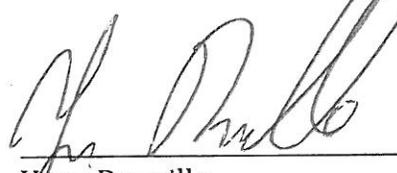
PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions de 30 minutes est accordée aux personnes présentes.

Levée de l'assemblée sur une proposition de Monsieur Alain Désilets à 20h15.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du *Code municipal*.


André DeMers
Maire


Yvon Douville
Directeur général
secrétaire-trésorier